

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-9 24SGADL0059

**SEANCE DU
11 AVRIL 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 55
Date de convocation : 5 avril 2024
Date d'affichage : 15 avril 2024

OBJET : CRESS - Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - Attribution d'une subvention pour la poursuite du déploiement de l'action ACTESS - Animation et Coopérations Territoriales ESS sur le territoire Creusot Montceau

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 69
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 69
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 14 • n'ayant pas donné pouvoir : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 avril à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Embarcadère (Salle Bourdelle) - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Alain BALLOT - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
Mme Christiane MATHOS
M. ATTEYE (pouvoir à M. Guy MIKOLAJSKI)
M. BAUDIN (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. BUISSON (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Marc FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à Mme Aurélie SIVIGNON)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Michel TRAMOY)
M. LACOUR (pouvoir à M. Didier LAUBERAT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Barbara SARANDAO)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
M. PRIET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)
M. REPY (pouvoir à M. Noël VALETTE)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Enio SALCE



Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 définissant la notion de subvention ;

Vu l'article 10 de la même loi relative aux conditions de versement d'une subvention par une autorité administrative ;

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 précité ;

Vu la demande de soutien financier sollicitée par la CRESS BFC en date du 31 janvier 2024 ;

Le rapporteur expose :

« L'économie sociale et solidaire est un levier de transition vers une économie plus responsable. L'intérêt collectif, la coopération, la solidarité, l'utilité sociale, la gouvernance démocratique, la lucrativité limitée et la prise en compte des limites planétaires sont les fondements du modèle ESS.

Depuis 2022, la CRESS BFC, en partenariat avec l'UDES (Union des Employeurs de l'ESS), déploie sur le territoire communautaire l'action ACTESS (Animation et Coopérations Territoriales ESS) avec le soutien de l'Etat et de la Région Bourgogne Franche Comté.

La CRESS BFC, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Bourgogne Franche Comté a pour mission de représenter les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics ; de soutenir la création et le développement des entreprises de l'ESS ; d'encourager la formation des dirigeants et de leurs salariés et d'analyser et mettre à disposition les données économiques et sociales relatives à l'ESS.

L'action ACTESS 2024 visera à :

1 La poursuite de la veille territoriale

- Mise à jour des données d'observatoire (statistiques, éléments de conjoncture)
- Complément d'enquête qualitative pour un suivi sectoriel
- Accueil, information et accompagnement ou orientation des porteurs de projet
- Veille réactive
- Appui, conseil, expertise

2 La poursuite de la dynamique d'animation économique locale

- Elargissement du comité local ESS par le nombre et la diversité d'entreprises associées
- Conception d'évènements dans la continuité des actions menées en 2022 et 2023 :
 - Rendez-vous signatur'ess : village Emploi ESS ouvert à tous intégré dans un salon France Travail
 - Rencontre inter-professionnelle autour des gouvernances participatives : regards croisés, échanges sur les pratiques vertueuses
 - Mise en valeur du modèle coopératif artisanal
 - Promotion des achats socialement et écologiquement responsables
- Développement de contacts ciblés avec les milieux économiques pour initier des liens, voire des coopérations et soutenir la présence de l'ESS dans les actions de développement local en général :
 - Réflexion amont à la mise en place d'un point de vente collectif agricole
 - Accompagnement des structures engagées dans la formation *mesure de l'impact social* proposée par l'Udes

Cette action rejoint les préoccupations de la CUCM qui est compétente en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

A ce titre, et après examen de la demande adressée par la CRESS BFC, il est envisagé de lui

attribuer :

- Une subvention de 24 000 € pour la continuité du déploiement de l'action ACTESS

Ainsi la Communauté Urbaine Creusot Montceau entend aider la CRESS BFC, tout en respectant son autonomie, par l'allocation de moyens financiers.

L'établissement de conventions d'objectifs, conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et de l'article 1^{er} du décret du 6 juin 2001, est obligatoire dès lors que la subvention excède 23 000 euros par an. Elle a pour objet de préciser les rapports entre la Communauté Urbaine et la CRESS, ainsi que les modalités de versement de la subvention.

A ce titre, et après examen de la demande adressée par la CRESS BFC, il vous est proposé d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec la CRESS BFC, d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 24 000 € au titre de l'année 2024 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE,

- D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la CRESS BFC pour l'action ACTESS;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs ;
- D'autoriser le versement de la subvention de 24 000 € ;
- D'imputer la dépense sur le Budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 avril 2024
et publié, affiché ou notifié le 15 avril 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

LE PRESIDENT,
Pour le président absent,
Le vice-président,
Daniel MEUNIER

